

CHANGEMENT DE
PROCÉDURE POUR 2012

TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises permettant de financer le développement des formations technologiques et professionnelles. Vous avez la possibilité de reverser le montant de cet impôt aux établissements de formation de votre choix.

Ensemble,
pour un nouvel élan !



PARTICIPEZ À NOS FUTURS PROJETS

- Développement de nos actions liées à l'entrepreneuriat
- Achat de matériels scientifiques et de jeux d'entreprise (Mime, Kikré)
- Nouvel interface de recherche pour le catalogue de la bibliothèque (WEB 2.0)
- Équipement de salles de cours en matériels audiovisuels et multimédia
- Achat d'applications informatiques interrogeables à distance (Tell Me More, ...)
- Équipement d'une salle dédiée aux cours d'interprétation
- Accompagnement des étudiants en situation de handicap

VERSEMENT : MODE D'EMPLOI

Ne mentionnez plus sur votre bordereau le nom de l'institut de formation car il ne figure plus sur la liste des organismes collecteurs.

Indiquez à votre comptable ou à votre organisme collecteur taxe d'apprentissage (OCTA) les informations suivantes :

- 1) Notre nom : Université Catholique de l'Ouest (UCO)
- 2) Notre adresse : 3 place André Leroy - BP 10808 - 49008 Angers cedex 01
- 3) Les catégories et diplômes pour lesquels vous souhaitez verser.

Plusieurs possibilités :

- Vous versez dans une seule catégorie : choisissez l'un des diplômes en catégorie B ou C dans la liste au verso, et mentionnez le diplôme et la catégorie visée sur votre bordereau.
- Vous versez dans deux catégories : choisissez un diplôme en catégorie C et un diplôme en catégorie B dans la liste au verso, et mentionnez les diplômes et catégories sur votre bordereau.
- Vous versez le maximum : indiquer sur votre bordereau un diplôme en catégorie C et un diplôme en catégorie B en ajoutant pour ce dernier, la mention suivante : « montant maximum par cumul A+B ».

NOS FORMATIONS HABILITÉES

► CATEGORIE B

- Licence pro protection de l'environnement
- Licence pro énergie et génie climatique
- Licence pro conseiller environnement et habitat
- Licence pro logistique
- Licence pro métiers de l'image - arts plastiques
- Licence pro métiers de la musique

- DU Med Bio Pass
- DU technicien supérieur en environnement
- DU ingénieur en écologie et développement durable
- DU imagerie médicale - secteur audiovisuel
- DU interprétation
- DU langues et littératures étrangères - traduction
- DU sciences de l'éducation
- DU éduquer, enseigner, former dans l'union européenne

- Titre responsable ressources humaines
- Titre responsable du développement commercial à l'import export

► CATEGORIE C

- Master sociologie
- Master sciences de l'éducation et de la formation
- Master ingénierie des ressources humaines
- Master sciences technologie et santé
- Master écologie, environnement et développement durable
- Master management de la culture, patrimoine spectacle vivant et action culturelle
- Master lettres et langues interculturalité : langues et cultures
- Master métiers de la traduction
- Master communication interculturelle et stratégie d'entreprise
- Master didactique des langues
- Master information et communication
- Master pro métiers de l'enseignement et de la formation
- Master formation et enseignement
- Master psychologie
- Master pro psychologie spécialité psychologie clinique

- Doctorat physiologie et biologie des organismes
- Doctorat sciences et technologie de la santé et du social



Changement de procédure pour 2012. Mode d'emploi au recto.

CONTACTS

- Sylvain BOUSSON
Responsable Relations Entreprises
Tél. : 02 41 81 67 71
Email : sylvain.bousson@uco.fr

- Stéphanie DESMET
Assistante Relations Entreprises
Tél. : 02 41 81 67 96
Email : stephanie.desmet@uco.fr

L'UCO EN QUELQUES CHIFFRES

- 12 500 étudiants réseau UCO
- 85 diplômes nationaux et titres RNCP, 20 diplômes spécifiques UCO
- 150 universités partenaires dans le monde
- 45 associations et bureaux étudiants
- 1 700 étudiants reçus en échanges internationaux
- 600 étudiants UCO accueillis dans des universités ou entreprises étrangères